

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 17 décembre 2020  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 17 décembre 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier  
et par téléconférence**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, et Mme Maja Vodanovic.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des neuf questions transmises par le public via un formulaire Web.

***Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.***

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Martine Michaud	M. Alex Norris ou M. Luc Rabouin (Mme Nathalie Goulet)	Dans Milton-Parc, nous vivons en harmonie avec les itinérants. Depuis deux ans, l'arrivée d'OpenDoor a engendré leur surpopulation. Conséquences: vols, vandalisme, insalubrité, prostitution, vendeurs de crack et proxénètes armés. Placer des gens ainsi en mode 24/7 sur une rue passante, bordée d'appartements dans un sous-sol d'église vétuste sans fenêtre, sans cour extérieure, ce n'est pas de la compassion mais de l'abus. Nos trottoirs sont bloqués par des gens intoxiqués qui quêtent ou y sont couchés. Ils toussent, nous crachent au visage, nous lancent des bouteilles, leurs cris nous réveillent la nuit et nos ruelles insalubres attirent les rats.

		<p><b>SUITE</b> - Nous ne voulons PAS devenir la première zone rouge ÉCARLATE de Covid du Québec. Imposer une telle surpopulation d'itinérants dans Milton-Parc est inadmissible. Notre sommeil, sécurité et santé en souffrent. L'heure n'est plus à la culpabilisation des résidents. Que propose le conseil d'arrondissement comme SOLUTION DURABLE à notre problème ?</p>
Mme Andrée Deveault	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Quelles mesures comptez-vous mettre en place dans le quartier Milton Parc pour contrer la criminalité (drogues, prostitution) qui s'installe et s'intensifie depuis l'ouverture 24/7 d'Open Door?
M. Philippe Gravel	M. Benoit Dorais	Quelle sera la hausse du compte de taxes de l'unifamiliale moyenne à Outremont pour 2021 en \$ quant à la taxe locale et à la taxe générale? Comment cela se compare-t-il à la hausse de l'unifamiliale moyenne pour l'ensemble de la ville de Montréal? Merci
M. Andre Froncioni	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>The Controller General, Alain Bond, has recently been reprimanded by tribunals for failing to respect the org chart in distributing copies of reports in his charge to the wrong people.</p> <p>His failings don't stop there. Just last Friday a Québec Superior Court ruling by Hon. Bernard Synnott reprimands Bond for failing to respect The Cities and Towns Act of Québec by interfering with CDN-NDG Mayor Montgomery's right to executive powers in the borough.</p> <p>The damage this has caused Mayor Montgomery, her Chief of Staff, Annalisa Harris, and the citizens of the Borough of CDN-NDG is egregious.</p> <p>Given the importance of Alain Bond's role in the City and his failings in a subject in which he should have expert knowledge, will you be seeking to dismiss Bond soon?</p>
Mme Sandrine Rhodius van Dongen	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>La cohabitation résidents/itinérants Parc/Milton devient très difficile. Structures insuffisantes et inadéquates pour accueillir convenablement le nombre croissant de sans-abris. Les résidents et commerçants ont beau être coopératifs, ils ne peuvent pas pallier à un manque flagrant de services appropriés pour une population qui a des besoins multiples et complexes et qui se retrouve à squatter sur les trottoirs, les entrées résidentielles et commerciales. Peut-on envisager</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) d'affecter des ressources spécialisées pour leur venir sérieusement en aide?</li> <li>2) respecter la vie des résidents qui, rappelons-le, versent des taxes substantielles à la Ville? Alors, peut-être pourrait-on parler de vivre ensemble? .bilan ? une dégradation progressive et une situation pour les résidents immédiats devenue invivable et peu sécuritaire pour les femmes au point que nombre d'entre eux pensent déménager. Ce projet, parti de bonnes intentions, certes, est privé des moyens pour perdurer dans le temps.</li> </ol>
Mme Julie Chaput	M. François Limoges	Bonjour, à quel Conseil doit-on s'adresser pour une question concernant le stationnement d'hiver pour le secteur St-Édouard svp?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Le journal Métro rapportait que Projet Montréal compte demander à ses candidats souhaitant briguer la mairie d'un arrondissement d'améliorer leurs compétences en gestion. Je vous félicite pour cette initiative.</p> <p>Cela fait maintenant plusieurs fois que je demande au Maire Tomlinson, Projet Montréal, de répondre à cette question fort simple : De combien va augmenter en \$ le compte de taxes locales et générales de l'unifamiliale moyenne à Outremont en 2021. Encore lundi dernier, ma question est demeurée sans réponse. Au début, je pensais que M. Tomlinson refusait de répondre pour cacher son embarras d'avoir affirmé au budget que la taxe locale allait baisser. Certains affirment plutôt qu'elle va augmenter. Mais lors de ses dernières réponses, M Tomlinson prêchait l'incapacité à faire ce calcul, pourtant assez élémentaire dans la gestion d'un budget municipal. A défaut d'avoir une réponse de M. Tomlinson, est-ce que quelqu'un de l'administration peut répondre à ma question?</p>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>Notre survie en tant qu'espèce dépendra de notre capacité à comprendre nos plans climats afin de se développer et de vivre avec une nouvelle façon de penser et d'agir. Pour ce faire, les plans climats doivent être accompagnés de vidéos et d'informations claires et courtes pour faciliter la compréhension du changement de comportement requis de la population, surtout quand ces objectifs ambitieux sont très difficiles à atteindre.</p> <p>Quelle assurance avons-nous que tous nos efforts et sacrifices pour atteindre les objectifs du Plan Climat ne permettront pas tout simplement aux bêtes capitalistes à haut niveau gouvernemental d'en profiter pour polluer encore plus?</p>
M. Marc Poulin	M. François Limoges	<p>Lors de la séance du budget, je posais en tout respect une question factuelle à M Tomlinson, Projet Montréal, sur l'estimé du déficit de l'arrondissement Outremont en 2020. Dans sa non-réponse, car il n'a pas répondu à la question, M. Tomlinson s'est plutôt permis une attaque personnelle gratuite à mon égard. On apprend par ailleurs que l'administration entend contrôler les questions des citoyens pour s'assurer qu'elles soient respectueuses. Soit, mais qu'en est-il des réponses des élus? Lundi soir vous m'avez répondu qu'il n'était pas du ressort de la présidence de protéger les citoyens des attaques personnelles que les élus pouvaient leurs adresser dans leurs réponses. Pourtant les citoyens sont sans défense, n'étant pas présents pour invoquer des questions de privilèges comme les élus peuvent le faire. Dans la mesure où vous réexaminez les procédures de la période de question citoyenne, envisagez-vous de les modifier également pour protéger les citoyens des attaques des élus?</p>

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 21. Elle remercie les cinq personnes s'identifiant comme femme et les quatre personnes s'identifiant comme homme qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

## **2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 22.

---

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

---

### **CG20 0640**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.16.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### **CG20 0641**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 novembre 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 novembre 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 3 décembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.

---

#### **CG20 0642**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé : « Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal », et le conseil en prend acte.

04.04 1204320011

---

#### **CG20 0643**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'examen public du document intitulé « Perspectives budgétaires 2021 »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2021 », et le conseil en prend acte.

04.05 1204320010

---

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

## 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

### CG20 0644

#### **Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Réussir la transition vers la mobilité durable : comment aller plus loin »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Réussir la transition vers la mobilité durable : comment aller plus loin », et le conseil en prend acte.

06.01

---

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

### CG20 0645

#### **Dépôt de la résolution 20 0512 du 12 mai 2020 désignant le conseiller Pulkit Kantawala comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mai 2021**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la résolution 20 0512 du 12 mai 2020 désignant le conseiller Pulkit Kantawala comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mai 2021, et le conseil en prend acte.

07.01

---

### CG20 0646

#### **Dépôt du rapport portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.02 1208131001

---

**CG20 0647**

**Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2019**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2019 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.03 1207404001

---

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le document suivant :

7.04 Résolution CA20 08 0581 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent concernant le plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 - ARTM

---

**CG20 0648**

**Dépôt du document intitulé « Plan climat 2020-2030 »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Plan climat 2020-2030 », et le conseil en prend acte.

07.05 1207534004

---

**CG20 0649**

**Dépôt du plan stratégique Montréal 2030**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le plan stratégique Montréal 2030, et le conseil en prend acte.

07.06 1209043001

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0650**

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 671 121,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau dans le cadre du contrat accordé à UBA inc. (CG19 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 713,81 \$ à 1 757 835,70 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 671 121,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau dans le cadre du contrat accordé à UBA inc. (CG19 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 713,81 \$ à 1 757 835,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207100005

---

**CG20 0651**

**Exercer, pour le lot 1, la deuxième option d'une année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$ taxes incluses, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG16 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 884 815,08 \$ à 3 428 783,17 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1903;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer, pour le lot 1, la deuxième option d'une année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG16-0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 884 815,08 \$ à 3 428 783,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208693003

---

**CG20 0652**

**Exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 379 701,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG18 0104), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 334,21 \$ à 1 339 035,46 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 379 701,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG18 0104), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 334,21 \$ à 1 339 035,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208693005

---

**CG20 0653**

**Exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 313 057,03 \$, taxes incluses, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG18 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 007 162,31 \$ à 3 320 219,34 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 313 057,03 \$ taxes incluses, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG18 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 007 162,31 \$ à 3 320 219,34 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1208693004

---

**CG20 0654**

**Conclure une entente-cadre avec Trois Diamants Auto (1987) ltée pour l'acquisition de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 858 115,91 \$, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 20-18258 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Trois Diamants Auto (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une somme maximale de 746 187,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18258;
- 2- d'autoriser une dépenses de 111 928,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1205382011

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0655**

**Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 658,39 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 548 812,28 \$ à 699 470,67 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 658,39 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 548 812,28 \$ à 699 470,67 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207157005

---

#### **CG20 0656**

**Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, et autoriser une dépense additionnelle de 329 886,66 \$, taxes et contingences incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041) , majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 403,75 \$ à 1 343 290,41 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 274 905,55 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 403,75 \$ à 1 343 290,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 981,11 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207157006

---

#### **CG20 0657**

**Exercer la deuxième et dernière option de prolongation, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (CG16 0606), majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 \$, taxes incluses, à un montant total approximatif de 922 011,75 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc., Publications 9417, (CG16 0606), aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 \$ à un montant total approximatif de 922 011,75 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1207104001

---

**CG20 0658**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) anciennement le CSPQ, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 197 596,03 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), anciennement le CSPQ, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 197 596,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1205942005

---

**CG20 0659**

**Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC, pour des services techniques de coupe de jardinage acéricole forestier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Phase 2 - Dépense totale de 347 812,14 \$, taxes, contingences, variations des quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18455 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1894;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Asplundh Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de coupe de jardinage acérico-forestier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - phase 2, pour une période de trois mois (janvier à mars 2021 inclusivement), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 445,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18455;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1207675002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0660**

**Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware, pour la période du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2024, pour une somme maximale de 2 299 826,25 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1907;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'acquisition et l'entretien des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware pour la période du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2024, pour une somme maximale de 2 299 826,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1206871006

---

**CG20 0661**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et de dépôts à neige dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. (CG18 0062), le montant total estimé des ententes-cadres est maintenu à 7 153 539,27 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc., maintenant le montant total de l'entente-cadre à 3 881 963,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022, dans le cadre du contrat accordé à WM Québec inc., maintenant le montant total de l'entente-cadre à 3 271 576,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1204338007

---

**CG20 0662**

**Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18471 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18471;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1207684006

---

**CG20 0663**

**Conclure une entente-cadre avec Solotech inc. pour l'acquisition d'équipements pour salles de réunion, pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023, pour une somme maximale de 2 563 663,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18280 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023 par laquelle Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des d'équipements pour salles de réunion, pour une somme maximale de 2 563 663,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18280;
- 2- d'imputer cette dépense au budget de fonctionnement des unités d'affaires concernées. Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets, et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207684007

---

**CG20 0664**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Géninnovation (9152-4629 Québec inc.), pour la fourniture de travaux de forages et d'essais spéciaux sur demande pour le lot no 1 - Dépense totale : 618 270,30 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17949 (2 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour une durée maximale de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1898;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Géninnovation (9152-4629 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de forages et d'essais spéciaux pour le lot 1, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 063,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17949;
- 2 - d'autoriser une dépense de 56 206,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour une durée maximale de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207231077

---

**Article 20.16**

**Conclure une entente-cadre avec Stelem (Canada) inc. pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une durée de 36 mois, sans option de prolongation – Montant estimé de l'entente 778 052,32 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18263 (1 soum.)**

Retiré – Voir article 3.01.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0665**

**Ratifier une dépense additionnelle de 163 825,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, en provenance du budget disponible aux comptes des incidences, pour les travaux nécessaires en période hivernale, supplémentaires aux travaux de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à Dimco DL inc. (CG18 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 691 485,79 \$ à 5 855 311,50 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense additionnelle de 163 825,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux nécessaires en période hivernale, supplémentaires aux travaux de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 305402 (projet 11-03) accordé à Dimco DL inc. (CG18 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 691 485,79 \$ à 5 855 311,50\$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un virement de 163 825,71 \$ taxes incluses en provenance du budget autorisé pour les dépenses incidentes vers le budget des contingences.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207231078

---

**CG20 0666**

**Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels et autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux de l'École Polytechnique de Montréal (CG16 0612), pour terminer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, lequel s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour terminer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207261001

---

**CG20 0667**

**Exercer l'option de renouvellement d'une année et autoriser une dépense additionnelle estimée à 855 003,43 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre des ententes-cadres avec Nova concept, Médial conseil santé sécurité et Alia Concept (CE19 0140 et CG19 0022), majorant ainsi le montant total de 1 710 006,86 \$ à 2 565 010,29 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1918;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser les dépenses additionnelles pour les contrats 1, 2 et 3 pour des services professionnels, sur demande, de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées et pour les montants indiqués en regard de chacune d'elles, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 710 006,86 \$ à 2 565 010,29 \$, taxes incluses (CE19 0140 et CG19 0022);

Contrat 1 Nova concept	223 894,27 \$
Contrat 2 Médial SST	299 435,02 \$
Contrat 3 Alia conseil	206 940,63 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1205138001

---

**CG20 0668**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc. pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 414 772,31 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel TotalMed Solutions Santé inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 414 772,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1208548002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG20 0669**

**Autoriser la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 182 292,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, dans le cadre du contrat accordé à 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625), majorant ainsi le montant total de 869 705,39 \$ à 1 051 998,26 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 6 208,65 \$ taxes incluses, pour des frais accessoires pour la mise en disponibilité du fournisseur, majorant ainsi le montant total de 1 051 998,26 \$ à 1 058 206,91 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la 2<sup>e</sup> prolongation pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 182 292,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625), majorant ainsi le montant total du contrat de 869 705,39 \$ à 1 051 998,26 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver l'addenda no 2 à la convention du 9 novembre 2016 (CG16 0625) à cet effet;

- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 6 208,65 \$, taxes incluses, pour des frais accessoires pour la mise en disponibilité du fournisseur, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 051 998,26 \$, à 1 058 206,91 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208548001

---

#### **CG20 0670**

**Approuver l'entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-ville - Dépense totale de 495 052 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-ville;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 495 052 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1205842002

---

#### **CG20 0671**

**Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada (CG19 0300), sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus afin d'ajuster les modalités de projet au contexte engendré par la pandémie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada (CG19 0300), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités de projet au contexte engendré par la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1208832002

---

**CG20 0672**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation et le suivi du Parcours Innovation et du Parcours C3, pour l'année 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1945;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation et le suivi du Parcours Innovation et du Parcours C3, pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1208832001

---

**CG20 0673**

**Approuver le renouvellement pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'entente présentement en vigueur entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec prévoyant le versement à la Ville d'une compensation financière annuelle pour le traitement par la cour municipale de dossiers en matière de violence conjugale, le tout assorti d'une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec. Cette compensation financière est établie à un montant maximal de 2 039 708 \$, le tout selon les règles prévues à la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3);
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette nouvelle entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1203302002

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0674**

**Approuver la modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et 9229-5138 Québec inc. (CG11 0304), afin de prolonger le bail pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour des locaux au rez-de-chaussée et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3711, rue Saint-Antoine Ouest, d'une superficie de 53 320,27 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 1 928 041,63 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de première convention de modification du bail (CG11 0304) par lequel la Ville de Montréal loue de 9229-5138 Québec inc., pour une période additionnelle de un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, les locaux établis au rez-de-chaussée et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3711, rue Saint-Antoine Ouest, d'une superficie de 53 320,27 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 1 928 041,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1204069004

---

#### **CG20 0675**

**Approuver la deuxième convention de modification du bail intervenue entre la Ville et 9169-6260 Québec inc. (CG12 0049), afin de prolonger le bail pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, d'une superficie de 5 329 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 740 450,10 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification du bail (CG12 0049) par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, un espace d'une superficie de 5 329 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total 740 450,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1204069009

---

**CG20 0676**

**Accorder un soutien financier de 250 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire de recherche Mobilité de la Corporation de l'École polytechnique de Montréal afin de soutenir exclusivement le Programme de recherche de son troisième mandat de cinq ans / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire de recherche Mobilité de la Corporation de l'École polytechnique de Montréal afin de soutenir exclusivement le Programme de recherche de son troisième mandat de cinq ans, en provenance du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1207999004

---

**CG20 0677**

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1947;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1206767001

**CG20 0678**

**Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le CEGEP du Vieux-Montréal (CG19 0301) et l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Cégep du Vieux Montréal (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 3- d'imputer la dépense totale de 326 035 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1200191008

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0679**

**Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour soutenir sa mission à la suite de l'annulation de l'édition 2020 du Triathlon international de Montréal dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1946;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour soutenir sa mission à la suite de l'annulation de l'édition 2020 du Triathlon international de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1208475004

---

#### **CG20 0680**

**Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Culture Montréal et accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ afin d'augmenter le nombre d'organisations accompagnées dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la culture (CG20 0461), majorant ainsi le montant total de l'entente de 140 000 \$ à 180 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1948;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Culture Montréal (CG20 0461) et accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ afin d'augmenter le nombre d'entreprises accompagnées dans le contexte des défis soulevés par la COVID-19, majorant ainsi le montant total de l'entente de 140 000 \$ à 180 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1207019007

---

#### **CG20 0681**

**Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Accélérateur Ecofuel (CE19 1009), sans aucun changement au montant du soutien financier prévu afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1949;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'Accélérateur Ecofuel (CE19 1009) sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 2 - d'imputer la dépense totale de 75 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1207952005

---

**CG20 0682**

**Accorder un soutien financier de 1 215 000 \$ pour soutenir le Conseil de l'économie sociale de l'île de Montréal au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1955;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 215 000 \$ pour soutenir le Conseil de l'économie sociale de l'île de Montréal au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1208973001

---

**CG20 0683**

**Accorder un contrat à Site Integration Plus inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'appareils d'éclairage architectural extérieur pour la gare Viger dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal - Dépense totale de 1 370 440,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 437910 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1993;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Site Integration Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'appareils d'éclairage architectural extérieur pour la gare Viger, dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 096 352,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437910;
- 2 - d'autoriser une dépense de 164 452,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 109 635,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1207629001

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0684**

**Conclure une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité QRadar on Cloud d'IBM, pour une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 950 162,14 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 126 700 \$ au net en 2022 et un ajustement récurrent de 212 100 \$ au net à compter de 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM) QRadar on Cloud d'IBM, incluant le support et les mises à jour, pour une somme maximale de 950 162,14 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 27 novembre 2019;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 126 700 \$ au net en 2022 et un ajustement récurrent de 212 100 \$ au net à compter de 2023;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du STI, à signer le contrat à commande du CAG, pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1208087003

---

**CG20 0685**

**Approuver la reconduction, aux mêmes termes et conditions, de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal (CG18 0684), pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 / Accorder un soutien financier de 3 381 300 \$, pour l'année 2021**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la reconduction, aux mêmes termes et conditions, de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le Bureau du Taxi de Montréal et la Ville de Montréal (CG18 0684), pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;
- 2 - d'accorder une contribution financière au montant de 3 381 300 \$ au Bureau de taxi de Montréal pour l'année 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1208480008

**CG20 0686**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 371 525 \$ à cinq différents organismes en soutien à leur offre en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 525 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à la réalisation de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Mission Bon Accueil	Unité de débordement temporaire des services d'hébergement d'urgence en itinérance pour la période hivernale 2020-2021 (Hôtel Place Dupuis)	121 525 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	Ancien YMCA	100 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1208741008

**CG20 0687**

**Adopter les avenants 2020-2 et 2020-3 au contrat de prêt de 60 M\$ entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal bonifiant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 avec le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et augmentant le montant du prêt de 10 M\$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-02 au contrat de prêt de 60 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin de pouvoir faire bénéficier les entreprises du Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);
- 2- d'approuver l'avenant 2020-03 au contrat de prêt de 60 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;
- 3- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1208927003

---

**CG20 0688**

**Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 197 412,08 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1997;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. (fournisseur unique) pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour une somme maximale de 197 412,08 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1206665002

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0689**

**Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, afin d'accompagner la Ville de Montréal à titre d'expert dans le cadre de la médiation arbitrale entourant le débat sur la parité salariale des superviseurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à PCI-Perreault Conseil inc., majorant ainsi le montant du contrat de 138 236,25 \$ à 188 236,25 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2002;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, afin d'accompagner la Ville de Montréal à titre d'expert dans le cadre de la médiation arbitrale entourant le débat sur la parité salariale des superviseurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à PCI-Perrault Conseil inc., majorant ainsi le montant du contrat de 138 236,25 \$ à 188 236,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1208511005

---

#### **CG20 0690**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Groupe LAR inc. pour la fourniture de vanes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 741 899,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18227 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1994;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Groupe LAR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de vannes batardeaux, de poutrelles, de structures de levage et d'autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 451 582,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18227;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 290 316,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1203438036

---

### **CG20 0691**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc. pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans - Dépense totale de 32 134 722,04 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18262 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 27 943 236,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18262;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 191 485,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1207383002

---

### **CG20 0692**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sogica inc. pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 802 860,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18282 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sogica inc. un contrat pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 802 860,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18282;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1205035004

---

### CG20 0693

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec, aux fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 11 497 500 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec, aux fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, constitué des lots 3 041 554, 3 041 553, 3 041 552, 3 041 551, 3 041 550, 3 041 549, 3 041 548, 3 041 547, 3 041 546, 3 041 545, 3 041 544, 3 041 543, 3 041 542, 3 041 541, 3 041 540, 3 041 534, 3 041 533, 3 041 532, 3 041 531, 3 041 530, 3 041 529, 3 041 528, 3 041 527, 3 041 526, 3 041 525, 3 041 524, 3 041 523, 3 041 522, 3 041 521, 3 041 520 et une partie du lot 3 041 555, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 11 497 500 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., en fidéicommiss et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter l'amendement suivant à l'article 20.45 :

De remplacer dans le projet d'acte de vente la référence dans le préambule à la « lettre remise à la Ville le seize (16) novembre deux mille vingt (2020) » par « lettre remise à la Ville le treize (13) décembre deux mille vingt (2020) ».

La proposition d'amendement est agréée.

La présidente d'assemblée met aux voix l'article 20.45, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.45 1206037011

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 et 20.47 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0694**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal, pour les exercices 2020, 2021 et 2022, pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18496 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300 \$ au budget 2022 et de 58 100 \$ au budget 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2020, 2021 et 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses, conformément au devis inclus dans l'appel d'offres public 20-18496, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300 \$ au budget 2022 et de 58 100 \$ au budget 2023;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés en 2020 et seront considérés en 2021 et 2022 dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1208395003

---

**CG20 0695**

**Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208927003 lequel vise à faire adopter les avenants 2020-02 et 2020-03 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation qui permettent la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal avec le volet Aides aux entreprises en régions en alerte maximale et l'augmentation de 10 M\$ de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :
  - PME MTL Centre-Est;
  - PME MTL Centre-Ouest;
  - PME MTL Centre-Ville;
  - PME MTL Ouest-de-l'Île;
  - PME MTL Est-de-l'Île;
  - PME MTL Grand-Sud-Ouest;
  
- 2 - d'autoriser la Ville à accorder des prêts additionnels totalisant 10 000 000 \$ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :
  - PME MTL Centre-Est = 1 688 000 \$;
  - PME MTL Centre-Ouest = 462 000 \$;
  - PME MTL Centre-Ville = 5 940 000 \$;
  - PME MTL Est de l'île = 624 000 \$;
  - PME MTL Grand Sud-Ouest = 543 000 \$;
  - PME MTL Ouest de l'île = 743 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1208927004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0696****Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2021)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1814;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, par sa résolution CG20 0554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1203843024

---

**CG20 0697****Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1813;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, par sa résolution CG20 0555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1203843026

---

## **CG20 0698**

### **Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 1<sup>er</sup> décembre 2020 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1815;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, par sa résolution CG20 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2021 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2021 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

---

**ANNEXE A**  
**QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**

**Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2021**

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2019	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,62059 %</b>	<b>83,56843 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,37941 %</b>	<b>16,43157 %</b>
Baie d'Urfé	0,52355 %	0,52956 %
Beaconsfield	0,93833 %	0,94909 %
Côte-Saint-Luc	1,13421 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,68823 %	1,70759 %
Dorval	2,84801 %	2,88068 %
Hampstead	0,44376 %	0,44885 %
L'île-Dorval	0,00310 %	0,00313 %
Kirkland	1,23539 %	1,24957 %
Mont-Royal	2,23990 %	2,26559 %
Montréal-Est	0,64440 %	0,65180 %
Montréal-Ouest	0,23704 %	0,23976 %
Pointe-Claire	2,59758 %	2,62738 %
Senneville	0,12964 %	0,13112 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30239 %	0,30586 %
Westmount	2,41389 %	2,44158 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :**

- M. John Belvedere
- M. Alex Bottausci
- M. Georges Bourelle
- Mme Julie Brisebois
- M. Mitchell Brownstein
- M. Robert Coutu
- Mme Heidi Ektvedt
- M. Michel Gibson
- Mme Paola Hawa
- M. Pulkit Kantawala
- M. Beny Masella
- M. Edgar Rouleau
- M. Philippe Roy
- Mme Christina M. Smith
- M. William Steinberg

**CG20 0699**

**Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (34 823 339,28 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 34 823 339,28 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1205264002

---

**CG20 0700**

**Réaffecter la contribution prévue par la Ville de Montréal pour le Grand-Prix du Canada 2020 à la Société du parc Jean-Drapeau pour une valeur de 1 100 000 \$ afin de compenser les dépenses supplémentaires encourues pour l'ouverture des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau durant la saison estivale 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1595;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réaffecter la contribution prévue par la Ville de Montréal pour le Grand-Prix du Canada 2020 à la Société du parc Jean-Drapeau pour une valeur de 1 100 000 \$ afin de compenser les dépenses supplémentaires encourues pour l'ouverture des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau durant la saison estivale 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1202837004

---

**CG20 0701**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1200603006

---

**CG20 0702**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1207632001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0703**

**Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0558;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0558;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020, par sa résolution CE20 1836;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1203843016

*Règlement RCG 20-038*

---

**CG20 0704**

**Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0559;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0559;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020, par sa résolution CE20 1837;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1203843017

*Règlement RCG 20-039*

---

**CG20 0705**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0560;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0560;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020, par sa résolution CE20 1840;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1203843022

*Règlement RCG 06-054-9*

---

**CG20 0706**

**Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2021)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0561;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0561;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020, par sa résolution CE20 1832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1203843021

*Règlement RCG 20-040*

---

**CG20 0707**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0562;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0562;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020, par sa résolution CE20 1839;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1203843025

*Règlement RCG 14-007-2*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0708**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0611;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0611;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1205340002

*Règlement RCG 20-041*

---

**CG20 0709**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0612;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0612;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1731;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1200191010

*Règlement RCG 06-019-7*

---

## **CG20 0710**

### **Adoption - Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06 053) pour l'exercice financier 2020**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0613;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0613;

Vu l'avis public publié par le greffier le 25 novembre 2020 dans le Journal de Montréal et dans The Gazette, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020 ».

Adopté à l'unanimité en présence de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

42.08 1203599008

*Règlement RCG 20-042*

---

## **CG20 0711**

### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0614;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 par sa résolution CG20 0614;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020, par sa résolution CE20 1801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1208862001

*Règlement RCG 20-043*

---

**CG20 0712**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 janvier 2021**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020 par sa résolution CG20 0625;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020 par sa résolution CG20 0625;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1201024005

*Règlement RCG 20-014-7*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0713**

**Approuver le Règlement R-036-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-036-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1207945003

---

**CG20 0714**

**Approuver le Règlement R-205 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 671 327 449 \$ pour financer le projet « Programme d'électrification des CT - Phase 1 » pour un terme de 20 ans et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-205 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 671 327 449 \$ pour financer le projet « Programme d'électrification des CT - Phase 1 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1208464004

---

**CG20 0715**

**Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), aux frais du SPVM quant à la rémunération, pour une période d'un an, soit du 15 juin 2020 jusqu'au 14 juin 2021, renouvelable pour une durée maximale de trois ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), aux frais du SPVM de 151 500 \$, pour une période d'un an, soit du 15 juin 2020 jusqu'au 14 juin 2021, renouvelable pour une durée maximale de trois ans;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal et l'Autorité des marchés publics;
- 3- d'autoriser la directrice adjointe du SPVM à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1205326003

---

**CG20 0716**

**Renouveler les mandats de M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain - (Exo), pour une durée de quatre ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler les mandats de M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin comme administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain – (Exo) pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1208514003

---

**CG20 0717**

**Nomination au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Caroline Bourgeois, à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Suzie Miron.

Adopté à l'unanimité.

51.02

---

**CG20 0718**

**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Sophie Thiébaud à titre de vice-présidente à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Christian Arseneault;
- M. Sterling Downey à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sophie Thiébaud.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

**CG20 0719**

**Motion du maire de la Ville de Côte Saint-Luc concernant le Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 de l'ARTM**

- 1 - L'Autorité régionale de transport métropolitain (« ARTM ») a pour mandat de planifier, financer, organiser et faire la promotion des services de transport collectif, soit les services réguliers et de transport adapté, sur le territoire de la grande région de Montréal;
- 2 - Le 27 octobre 2020, l'ARTM a lancé une grande consultation publique afin de finaliser son premier Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 (« PSD ») et identifier entre autres des priorités pour des projets structurants dans des corridors porteurs;
- 3 - Afin d'atteindre ses objectifs d'augmenter la part modale du transport collectif à 35 % d'ici 2030 et soutenir l'électrification des transports, le PSD a adopté six stratégies et plusieurs actions dont les premières sont :
  - a. Stratégie 1 : organiser la mobilité en fonction d'un réseau de transport collectif structurant;
  - b. Stratégie 2 : arrimer le transport collectif à l'aménagement du territoire; et
  - c. Action 2.2 : Soutenir la consolidation des grands pôles économiques par l'amélioration et le développement des réseaux de transport collectifs structurants;

- 4 - Ces orientations qui relèvent du PMAD de la CMM sont aussi reflétées dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal (« Schéma »), soit de promouvoir le transport collectif et la mobilité durable au service des pôles d'activités économiques de l'île;
- 5 - Le secteur Namur-De la Savane (« NDLS ») situé au centre de l'île est un des six secteurs d'activités et de planification stratégique désignés par le Schéma en raison de l'importance des enjeux liés à sa transformation, à la superficie des terrains dont la vocation est à consolider ou à transformer et des projets d'infrastructures routières ou de transport collectif auxquels il est associé. (Budget PDI 2021-2030 Ville de Montréal);
- 6 - En plus des milliers d'emplois engagés par les commerces et industries du secteur, il y a des projets en développement ou en voie de développement qui ont déjà attiré des centaines de millions de dollars d'investissement, soient entre autres, les projets du Triangle et Westbury à CDN-NDG, le site du Square Decarie à Côte Saint-Luc, le projet du Royal Mount à Ville Mont Royal et le projet Cité Midtown à St Laurent. De plus, au cœur du NDLS on retrouve l'ancien Hippodrome qui est priorisé par l'administration municipale compte tenu de l'importante capacité d'accueil pour réaliser 6 000 logements, dont une part importante de logements sociaux et abordables et pour les familles;
- 7 - En mars 2019 dans la foulée de la consultation entourant le projet Royalmount, un groupe de travail présidé par la professeure Junca-Adenot a été créé par la Mairesse Plante et la Ministre déléguée aux transports et ministre de la Métropole et de la région de Montréal Chantal Rouleau pour proposer des solutions qui permettraient d'améliorer les conditions de la circulation dans le grand secteur NDLS et sur ses autoroutes limitrophes, tout en s'appuyant sur une vision du développement durable du secteur;
- 8 - L'enjeu principal pour le secteur est la congestion routière et le Groupe de travail NDLS a donc conclu qu'afin d'améliorer la situation, il fallait désenclaver le secteur avec le prolongement du boulevard Cavendish, qui serait prioritairement réservé au transport collectif et ajouter une passerelle sur Décarie vers la station De la Savane et des passages en transport collectif et actif, au nord et au sud à travers les voies ferrées;
- 9 - Les autres recommandations du Groupe de travail étaient de renforcer vigoureusement l'offre de transport collectif, d'évaluer l'opportunité d'ajouter deux gares pour le train de Saint-Jérôme à Clanranald et au chemin de-la-Côte-Saint-Luc, de créer une station multimodale desservant tous les moyens de transport rapide et actif, et de développer un cadre de référence intégré d'aménagement et de mobilité pour l'ensemble du secteur (Rapport du Groupe de Travail NDLS mai 2019 );
- 10 -La Ville de Montréal et l'ARTM ont participé directement à ce Groupe de travail NDLS en tant que membres du comité directeur et membres du comité technique et ils ont appuyé les recommandations et actions proposées;
- 11 -L'ARTM a non seulement contribué directement aux 13 recommandations et 35 actions proposées dans le rapport du Groupe de travail NDLS, mais elle est aussi identifiée comme l'intervenante de premier plan pour la grande partie des actions (voir la liste de recommandations et actions proposées par le Groupe de Travail NDLS);
- 12 -Malgré ces recommandations qui ont été vigoureusement appuyées par la Mairesse de Montréal et Mme la Ministre, les quatre maires des villes et arrondissements concernés à savoir, les arrondissements CND-NDG et Saint Laurent, et Ville de Mont-Royal et Ville de Côte Saint-Luc, à ce jour, l'ARTM n'a pas donné suite à ces recommandations afin de diminuer la congestion et avancer la vision et planification d'ensemble du secteur;
- 13 -Le secteur NDLS au centre de l'île de Montréal ne figure même pas dans le PSD de l'ARTM sur la liste des projets structurants à l'étude ou prévus pour réalisation;
- 14 -Le 2 octobre 2019, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal de réaliser une consultation publique sur la vision et les principes de mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome;
- 15 -L'OCPM a mené une consultation exhaustive comprenant notamment des séances d'informations, des ateliers de concertation, un forum citoyen, des ateliers créatifs. Plus de 2 800 participations ont été enregistrées pendant les diverses étapes de la démarche. La commission a reçu et entendu 135 opinions et pris en considération les quelque 788 répondants au questionnaire en ligne;
- 16 -Le rapport de l'OCPM daté du 17 septembre 2020 et déposé au Conseil de la ville de Montréal, a réitéré et renforcé les recommandations du Groupe de travail NDLS à l'effet que l'ensemble des mesures en transport et mobilité devront être mises en action avant d'entreprendre le développement du quartier;

- 17 -En reconnaissant les contraintes et les défis du secteur en matière de transport, l'OCPM a spécifiquement mentionné le rôle important de l'ARTM dans la réalisation des projets structurants de transport collectif qui sont des conditions préalables pour le succès du projet Namur-Hippodrome comme pour le projet Royal Mount et pour tous les autres projets de développement du secteur qui prévoient introduire plus de 15 000 nouveaux résidents dans le secteur au cours des prochaines 15 années;
- 18 -Dans la section du rapport de l'OCPM portant sur le transport et la mobilité, il est clairement indiqué que tout développement passe en premier par le transport et que rien ne peut se réaliser sans l'investissement en transport structurant;
- 19 -L'OCPM conclut qu'afin de promouvoir le développement du quartier il est impératif pour la Ville de poursuivre ses représentations auprès des instances de transport concernées, plus particulièrement l'ARTM;
- 20 -Les recommandations de l'OCPM qui identifient les solutions de transport et l'ARTM comme intervenante de premier plan méritent d'être soulignées :

*Recommandation #19*

*La commission recommande à la Ville de poursuivre toutes démarches auprès de tous les partenaires visés afin qu'ils contribuent à réduire de façon significative la congestion routière endémique qui affecte le secteur Namur-De la Savane, et que l'ajout estimé de 200 000 nouveaux déplacements quotidiens pourrait encore aggraver. La mise en place de mesures incitant à privilégier l'usage des transports actif et collectif, ainsi que l'allègement des temps de transport pour les entreprises et les commerces du secteur, doivent figurer au premier plan des préoccupations de tous.*

*Recommandation #20*

*La commission recommande à la Ville d'aménager le raccord du boulevard Cavendish à la rue Jean-Talon Ouest en adoptant des mesures d'apaisement pour évacuer tout transit menaçant la sécurité de ses résidents, la quiétude du quartier et l'intégrité des milieux naturels.*

*Recommandation #24*

*La commission recommande à la Ville de poursuivre ses démarches auprès des instances concernées afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents et usagers du secteur Namur-De la Savane. La commission recommande de mettre à jour les éléments de son plan de transport ayant trait au lien entre le centre-ville et Côte-des-Neiges, notamment l'implantation d'une desserte de tramway jusqu'à la station de métro Namur.*

*Recommandation #26*

*La commission recommande à la Ville de poursuivre ses représentations auprès de l'ARTM afin qu'elle prenne en compte l'augmentation des déplacements dans le secteur Namur-De la Savane pour évaluer la faisabilité d'implanter une gare de train à l'intersection de la ligne du CP et de la rue Clanranald.*

*Recommandation #27*

*La commission recommande à la Ville d'établir, avec l'ensemble des acteurs concernés, un réseau de mobilité active intégré et structurant pour tout le secteur entourant le quartier Namur-Hippodrome, afin d'assurer sa connectivité avec les divers points d'intérêt, les services et les lieux d'emplois. Ce réseau de mobilité active devra s'arrimer à la création d'un quartier inscrit dans la nature et privilégiant les circulations douces.*

*Recommandation #30*

*La commission recommande à la Ville de réclamer auprès des autorités responsables de la planification des déplacements en transport en commun et actif, la mise en place d'une formule intégrée de cocktail transport et d'en faire la promotion.*

- 21 -Suite à ces consultations, études et rapports, les maires des villes et arrondissements concernés par le projet Cavendish et sa connexité avec le NDLS ont demandé à la Ville de Montréal que toutes les études requises, y compris le scénario de tramway, soient avancées le plus rapidement possible, car l'ajout du tramway devraient être inclus dans le PSD de l'ARTM;
- 22 -De plus, il y a eu un changement de paradigme dans la planification et réorientation du projet Cavendish, notamment par l'avancement des objectifs suivants : Connecter les quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable; Accorder une prépondérance aux investissements dans les transports collectif (TC) et actif (TA); Privilégier l'augmentation de l'offre de TC inter-quartiers et intra-quartiers notamment par l'introduction d'un éventuel tramway électrique dans le corridor Jean-Talon Namur-Hippodrome Cavendish;
- 23 -Afin de renforcer et développer le réseau de transport collectif structurant, l'ARTM a dressé dans son projet de PSD une liste de projets structurants (tramways, SRB ou autres) dans les corridors et secteurs de la région CMM où l'offre de services pourrait être renforcée et développée, tant dans les secteurs déjà construits qu'à consolider. (PSD page 85);

- 24 -Pour la période 2021-2030, près d'une quinzaine d'axes structurants sont désignés comme prioritaires par le PSD et plusieurs font déjà l'objet des études préalables à leur réalisation éventuelle. Le secteur NDLS et son corridor porteur ne figurent pas sur cette liste;
- 25 -Le succès des projets de requalification repose en majeure partie sur la capacité de l'ARTM et des autorités publiques à poser des gestes structurants afin d'améliorer la connectivité du quartier, de favoriser l'utilisation du transport collectif et de limiter les effets de l'arrivée de nouveaux ménages sur des axes routiers fortement congestionnés;
- 26 -Des milliards de dollars d'investissements privés sont prévus dans le secteur NDLS au cours des 15 prochaines années. Il s'agit d'un moment historique pour la métropole de mettre en pratique la transition d'un important secteur urbain auto centrée à un secteur mixte TOD;
- 27 -Alors que les autorités de transports souffrent d'un sous financement, le redéveloppement du secteur NDLS, offre une importante source de revenus fonciers qui pourra contribuer grandement au financement de projets futurs de transport collectif. C'est à travers de projets structurants comme ceux-ci que nous arriverons à attirer les investissements privés nécessaires pour financer le réseau de TC;
- 28 -Puisque l'ARTM est l'agence qui a la responsabilité et l'obligation d'adresser ces déficiences en transport et mobilité dans ce secteur vital au coeur de l'île, il est raisonnable de s'attendre que le corridor Jean-Talon Namur-Hippodrome De la Savane jusqu'à Cavendish soit inscrite dans la liste des projets structurants du PSD pour les 10 prochaines années;
- 29 -Si l'ARTM continue à faire défaut d'accorder la priorité à l'étude des besoins en transport dans le corridor Namur-Hippodrome De la Savane, le développement de tous les projets immobiliers incluant celui de l'hippodrome seront complètement freinés et la congestion continuera à s'aggraver;

Il est proposé par M. Mitchell Brownstein

appuyé par M. Philippe Roy  
M. Éric Alan Caldwell

que la Ville de Montréal :

- 1- donne suite aux recommandations des rapports du Groupe de Travail Namur-De la Savane et du rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome visant à faire inclure le secteur NDLS dans les chantiers de grands projets de transport collectif de l'ARTM.
- 2- demande à l'ARTM d'inclure le secteur NDLS et son corridor porteur Jean-Talon Namur-Hippodrome De la Savane Cavendish sur la liste de projets structurants de transport collectif dans son plan stratégique 2021-2030 afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents et usagers présents et futurs du secteur.
- 3- demande à l'ARTM de procéder à l'étude en priorité du projet structurant de transport collectif électrique (tramway) dans les axes du boulevard Jean-Talon reliait au secteur Namur-Hippodrome De la Savane et le prolongement du boulevard Cavendish nord vers le pôle économique Côte-de-Liesse et le long du boulevard Cavendish sud vers le pôle économique Turcot Lachine est.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

Vu la recommandation du conseil municipal en date du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1309;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter, avec l'accord du proposeur de la motion, M. Mitchell Brownstein, maire de la Ville de Côte Saint-Luc, un amendement pour modifier le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

- 1 - que l'agglomération de Montréal donne suite aux recommandations des rapports du Groupe de Travail Namur De la Savane et du rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome visant à faire inclure le secteur NDLS dans les chantiers de grands projets de transport collectif de l'ARTM;
- 2 - que l'agglomération de Montréal demande à l'ARTM d'inclure le secteur NDLS et son corridor porteur Jean-Talon Namur-Hippodrome De la Savane Cavendish sur la liste de projets structurants de transport collectif dans son plan stratégique 2021-2030 afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents et usagers présents et futurs du secteur;
- 3 - que l'agglomération de Montréal demande à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur-De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish (nord vers le pôle économique Côte-de-Liesse et sud vers le pôle économique Turcot Lachine-Est) et de proposer le mode approprié pour cette desserte dans le but d'obtenir un service convenable et efficace aux citoyens du secteur et de l'agglomération;
- 4 - que l'agglomération de Montréal demande à l'ARTM de définir la portée du service proposé et un tracé optimal en considérant les projets en transports collectifs en cour de réalisation et ceux dont l'étude est planifiée dans le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif déposé le 27 octobre dernier pour consultation publique.

---

Un débat s'engage sur l'amendement.

---

La présidente d'assemblée met aux voix l'amendement et le déclare adopté à l'unanimité.

---

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au maire de la Ville de Côte Saint-Luc afin qu'il utilise son droit de réplique.

Le maire de la Ville de Côte Saint-Luc prend la parole et propose que soit ajouté le nom de M. Éric Alan Caldwell à la liste d'appuyeurs de la motion. M. Caldwell remercie M. Brownstein pour le geste et indique qu'il accepte la proposition du maire de la Ville de Côte Saint-Luc.

La présidente d'assemblée met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

65.01

---

Avant de clore les travaux, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et remercie la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, le vice-président, M. Robert Coutu ainsi que l'équipe du Service du greffe. Puis, elle souligne le travail et l'implication de tous les élus municipaux, particulièrement cette année, qui aura été marquée par cette crise sans précédent. Pour terminer, la mairesse souhaite de joyeuses fêtes à tous les membres et les invite à prendre du temps pour bien se reposer.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella.

M. Masella joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal et souhaite de très joyeuses fêtes à tous les collègues du conseil d'agglomération. Il poursuit en mentionnant que l'année 2020 en est une où il a fallu faire preuve de créativité et de flexibilité et qu'il est très important de ne pas baisser la garde. M. Masella remercie tous les employés municipaux qui ont travaillé aux premières lignes dont, les pompiers, les policières et policiers, ainsi que tous les employés du domaine de la santé. Enfin, il transmet ses vœux de paix, bonheur et santé pour 2021.

La présidente d'assemblée remercie M. Masella et prend à son tour la parole pour offrir ses meilleurs vœux.

Mme Barbe tient tout d'abord à remercier le greffier, M<sup>e</sup> Yves Saindon, et son équipe, qui ont su s'adapter aux nouvelles façons de faire. Puis, elle remercie également le personnel du soutien technique pour leur patience, leur compréhension et leur appui. La présidente mentionne que le temps des fêtes demeure un temps pour la famille et que malgré la pandémie, il est possible de garder le contact grâce à la technologie. Mme Barbe remercie les membres pour leur précieuse collaboration et souhaite pour toutes et tous joie, bonheur et douceur en 2021. En conclusion, la présidente d'assemblée invite tous les membres et la population à être prudents sur les routes durant la période des fêtes.

---

À 18 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE